



## **CIRCULAIRE GEN No 13 (2018)**

À tous les affiliés de l'ISP  
Aux membres du Comité mondial des femmes de  
l'ISP

Références dossier : RP/VM/CHM-UNCSW63

Personne de contact : [veronica.montufar@world-psi.org](mailto:veronica.montufar@world-psi.org)  
[Clarisse.heronneaud@world-psi.org](mailto:Clarisse.heronneaud@world-psi.org)

18 octobre 2018

Chers et Chères Collègues,

### **63<sup>ème</sup> session de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies (CCF) 11-22 mars 2019, New York (USA)**

Nous avons le plaisir de vous informer que la 63<sup>ème</sup> session de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies (CCF63) se tiendra au siège des Nations Unies, à New York, du 11 au 22 mars 2019.

La CCF offre une occasion unique de renforcer la coalition avec d'autres syndicats et organisations progressistes, et d'influencer les politiques mondiales en matière d'égalité homme-femme. En 2019, le thème prioritaire de la CCF sera : « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ». Cette rencontre est une occasion importante pour le mouvement syndical de faire connaître ses revendications, d'influencer les débats au sein de cette commission mondiale, et de renforcer et consolider ses alliances avec les principales organisations de la société civile. Il est nécessaire de coordonner les actions aux niveaux national, régional et mondial, et de veiller à ce que nos priorités principales soient incluses dans le document final de la CCF63 (plus communément appelé les « Conclusions concertées »).

De plus amples informations seront bientôt disponibles sur : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw63-2019>

L'ISP est une organisation accréditée pour cette Commission. Nous encourageons la participation des femmes, des LGBTI et jeunes travailleurs/euses de nos syndicats affiliés. Nous encourageons également la participation des hommes au sein de notre délégation, conformément à notre politique d'intégration de la dimension de genre. Bien que bon nombre de nos activités se tiendront lors de la première semaine, nous nous efforçons de garantir une représentation tout au long des travaux de la CCF63, certain(e)s délégué(e)s participant à la session toute entière et d'autres n'étant présent(e)s que pour une partie.

Veillez noter que la grande majorité des réunions officielles secondaires et des réunions parallèles durant la CCF63 sont en anglais et sans interprétation. Un service d'interprétation dans toutes les langues des Nations Unies sera disponible seulement lors des sessions officielles, mais permettra une interaction très limitée. Nous encourageons donc les délégué(e)s ayant au moins des connaissances de base en anglais à s'inscrire.

Les Nations Unies limitent les délégations à 20 personnes par organisation. L'ISP procédera aux inscriptions en veillant à ce qu'une représentation régionale adéquate soit respectée.

Les modalités d'inscription à la CCF63 suivront la même procédure que l'an passé afin d'assurer une meilleure préparation et coordination avec les autres organisations syndicales et partenaires. L'ISP établira sa liste de participant(e)s d'ici au 7 décembre 2018. Nous demanderons aux délégué(e)s de prendre part aux préparatifs de manière active, en assistant notamment aux rencontres proposées aux niveaux national et international.

Nous vous demandons donc de faire parvenir le(s) nom(s) et les coordonnées de vos représentant(e)s avant le **23 novembre 2018 au plus tard**. Veuillez remplir le formulaire ci-joint et le renvoyer à [Clarisse.heronneaud@world-psi.org](mailto:Clarisse.heronneaud@world-psi.org).

Il n'y a pas de frais d'inscription. Toutefois, **tous les frais liés à votre participation à la CCF63 devront être pris en charge par votre organisation.**

L'ISP prévoit de faire une réservation de groupe pour l'hôtel, avec d'autres fédérations syndicales mondiales. Si vous êtes intéressés, veuillez nous le faire savoir et nous vous tiendrons informés.

Pour celles qui en ont la possibilité, une autre option est de vous adresser à votre gouvernement pour lui demander d'inclure un(e) représentant(e) syndical(e) au sein de la délégation gouvernementale. Nous vous prions de bien vouloir nous informer si un(e) représentant(e) syndical(e) fera partie de la délégation de votre gouvernement et nous fournir ses coordonnées par le biais de l'adresse électronique mentionnée dans le paragraphe ci-dessus.

Les délégué(e)s syndicaux/ales recevront des informations supplémentaires sur la CCF63 en temps utiles. N'hésitez pas à consulter notre [blog](#), qui sera régulièrement mis à jour.

Meilleures salutations,



Rosa PAVANELLI  
Secrétaire générale